

N°DEC-2023-35

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR INEKAM ASSOCIATION D'UN SPECTACLE INTITULÉ
« JOACHIM DES ORMEAUX », LE 13 MAI 2023 À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec INEKAM ASSOCIATION – 2 rue du Berceau 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « JOACHIM Des ORMEAUX » le 13 mai 2023 à 20 heures à la salle Gérard Philippe.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire INEKAM ASSOCIATION, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 3 100 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer avec ladite le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 17 février 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le 23 FEV. 2023

23 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire
Virginie DOUET-